

Recul de 18 % des exportations françaises de janvier à août

© 23/10/2020 |  Terre-net Média

Crise sanitaire, taxes américaines, inquiétudes liées au Brexit : les ventes de vins français à l'étranger ont chuté de 18 % en valeur de janvier à août 2020 par rapport aux huit mois comparables de 2019, a indiqué jeudi l'organisme spécialisé FranceAgriMer.

C'est la première fois depuis 2008-2009 qu'une baisse « aussi marquée » intervient sur **le marché de l'exportation des vins**, traditionnellement deuxième contributeur à la balance commerciale française derrière l'aéronautique.

Le recul le plus important porte sur les ventes de vins effervescents, champagne et crémant, dont les exportations ont chuté de 22 % en volume et de 28 % en valeur sur la période, alors que celles de vins tranquilles se sont affaïssées de 6 % en volume et de 13 % en valeur, a indiqué l'organisme semi-public gérant les marchés agricoles en France.

Sur la « campagne » viticole, qui s'étend du 1er août d'une année au 31 juillet de la suivante, soit d'une saison des vendanges à l'autre, **la chute des exportations** s'élève à 10 % au total, tous vins confondus, a relevé l'organisme au lendemain d'un conseil spécialisé sur le sujet. Les statistiques portant sur le mois de septembre ne sont pas encore disponibles.

En cause : la fermeture des restaurants quasiment simultanément dans de nombreux pays du monde, où les vins français tiennent une bonne partie des cartes de vins ; l'imposition de taxes de 20 % aux États-Unis depuis octobre 2019 sur les vins tranquilles de moins de 14 degrés ; et des incertitudes liées au Brexit, la Grande-Bretagne étant l'un des premiers clients de la France viticole.

Une série de mesures de soutien ont été décidées depuis le confinement pour la filière viticole, à commencer par des mesures de distillation de crise, financées sur fonds européens et français.

FranceAgriMer a également confirmé vendredi la mise en place d'**une aide au stockage de vins**, pour un budget total de 40 millions d'euros, dont 35 millions viennent du budget national et 5 millions de fonds européens. Les aides seront distribuées à hauteur de 4 centimes par hectolitre et par jour, et accessibles à partir de 100 hectolitres de vin stocké, pour que les négociants qui supportent les plus gros volumes, laissent aussi des producteurs plus modestes en profiter.

L'aide, qui devra être demandée à FranceAgriMer sur un site dédié accessible dans les semaines à venir, sera versée en fin de période de stockage, et « au plus tard le 15 octobre 2021 » a indiqué à la presse Didier Josso, délégué pour les filières viticoles et cidricoles de l'organisme.

A lire aussi sur la filière laitière : [Produits laitiers - Le confinement a impacté les importations et peu touché les exportations](#)